



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

NOTE D'INFORMATION TECHNIQUE

N.I.T.N°331 2003

RÈGLES TECHNIQUES RELATIVES AUX MATÉRIELS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ECHELLES PORTABLES A L'USAGE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Note d'information technique homologuée par décision du directeur de la défense et de la sécurité civiles le :

1er octobre 2003.

ANALYSE

La présente note d'information technique émane du ministère de l'Intérieur, Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles. Elle a été élaborée en complément de la norme NF EN 1147 (Échelles portables à l'usage des services d'incendie). Elle a pour but d'uniformiser et d'optimiser les matériels des services d'incendie et de secours en fournissant notamment des exigences spécifiques, des précisions, des options, adaptées à leurs missions.

Le respect des exigences de cette N.I.T permet aux échelles portables d'être référencées dans le catalogue des matériels et équipements préconisés par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

REFERENCES

MODIFICATIONS

Annule et remplace la NIT 331 du 20 décembre 2002

CORRECTIONS

NOTE D'INFORMATION TECHNIQUE

ECHELLES PORTABLES

A L'USAGE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

© Direction de la Défense et de la sécurité civiles
Section des matériels et équipements de sécurité civile
Dépôt légal le 1^{er} octobre 2003
I.S.B.N : 2-11-093964-8

Reproduction autorisée dans le cadre de l'acquisition des équipements de sécurité civile

© Direction de la défense et de la sécurité civiles
Sous-direction des sapeurs-pompiers - Bureau des relations industrielles
Section des matériels et équipements de sécurité civile

1 INTRODUCTION

La présente note d'information technique complète la norme NF EN 1147 relative aux échelles portables à l'usage des services d'incendie et de secours en précisant leurs masses et leurs dimensions

Les services d'incendie et de secours sont susceptibles d'utiliser les échelles portables pour effectuer notamment des opérations de lutte contre l'incendie, de protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux missions prévues dans les règlements opérationnels.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Les matériels suivants doivent être conformes à la normes NF EN 1147 et aux spécifications de la présente note d'information technique : échelles à crochets, échelles à coulisse deux plans petit et grand modèle, échelles à coulisse trois plans.

Les matériels suivants doivent être conformes à la norme NF EN 1147 : échelles simples, échelles de toit, échelles emboîtables.

Les matériels suivants éventuellement utilisés par les sapeurs-pompiers doivent être conformes à la norme NF EN 131 : échelles à coulisse à main, échelles transformables à 2 et 3 plans

Les échelles dites "de couvreur" ne sont pas des échelles d'accès. Ce ne sont donc pas des échelles de toit au sens de la norme NF EN 1147. En conséquence elles ne sont pas concernées par la NIT 331 ni par la norme NF EN 1147.

Les échelles à crochets devront être conçues de façon à ce qu'aucun élément, à part les crochets, ne soit susceptible de s'accrocher accidentellement (écarteur, etc.) ou ne constitue une gêne pour la préhension. Les dimensions de la section de leurs montants seront inférieures ou égales à 60 mm x 28 mm.

Les échelles d'accès au parc des échelles automotrices (EPS et EPC) ne rentrent pas dans le champ de la présente note d'information technique.

Dimensions et masse

Échelle	Longueur maximum Repliée (m)	Longueur minimum Hors - tout (m)(déployée)	Largeur minimum entre montants (m)	Masse maximum (kg)	Capacité minimum
à crochets	Sans objet	4,20	0,17 (0,26 entre pointes)	15	*
à coulisse petit modèle	3,60	5,25	0,30	25	2 personnes
à coulisse grand modèle	5,00	8,10	0,30	45	2 personnes
à coulisse** 3 plans	6,10	14,50	0,30	100	2 personnes

** les arcs-boutants doivent être fixés de façon solidaire aux montants de l'échelle par une articulation omnidirectionnelle.

3 MARQUAGE

- référence à la norme NF EN 1147 ou à la norme NF EN 131 selon le type d'échelle ;
- nom du fabricant ou du mandataire ou de la marque commerciale ou du distributeur ;
- une codification permettant d'assurer la traçabilité du produit ;
- pictogramme indiquant des caractéristiques particulières (non isolante etc.).

4 NOTICE D'INFORMATIONS

Chaque échelle devant répondre aux exigences de la norme NF EN 1147 doit être accompagnée d'une notice conforme aux annexes N et P de cette norme.

Pour le ministre et par délégation
Le sous-directeur des sapeurs-pompiers

Jacques SCHNEIDER